

Accompagnement éducatif - 1er bilan dans notre académie

Depuis le 8 novembre 2007, 34 collèges, 19 écoles et 2 lycées de l'académie proposent, aux élèves volontaires, un accompagnement éducatif complémentaire, en dehors du temps scolaire. Ces établissements, qui expérimentent le dispositif, sont labellisés "ambition-réussite" pour la plupart, et situés en ZEP ou REP pour les autres.

En moyenne, 31% des élèves de ces établissements bénéficient de l'accompagnement éducatif. La plus forte proportion est enregistrée dans les collèges AR où ce taux atteint 44%, soit quasiment un élève sur deux...

Parmi les activités proposées, le plus fort intérêt se porte sur l'aide aux devoirs et aux leçons, pouvant concerner jusqu'à 75% des élèves inscrits dans le dispositif. Ceci correspond à l'implication de 235 professeurs pour les départements 57 et 54. Le travail en groupes à effectifs réduits (15 élèves au maximum) est un atout important.

La participation à d'autres activités est très variable, essentiellement en raison de la diversité (ou non) de l'offre locale.

Pour rémunérer les personnels impliqués dans le dispositif, 4 145,5 HSE ont été "consommées" (1^{er} trimestre scolaire). L'enveloppe prévisionnelle académique était de 6850,5 HSE (pour la même période). Pour terminer l'année scolaire (jusqu'en juin 2008), le rectorat a budgété 17 000 nouvelles HSE. Notons que les problèmes techniques de rémunération des personnels concernés, liés à la fois à ces nouvelles contingences et également à l'application de la loi TEPA, ont toutes été résolues (au pire, ce mois-ci, pour les situations les plus complexes).

Pour financer les activités différentes (autres qu'aide aux devoirs), une enveloppe de 95 000 euros a été octroyée à l'académie. Chaque établissement concerné reçoit entre 1 500 et 3 735 euros (selon la taille de l'établissement), à "consommer" avant la fin de l'année scolaire.

D'autre part, des partenariats sont possibles, au cas par cas, qui permettent de bénéficier d'aides financières (Centre National pour le Développement du Sport, Directions Départementales Jeunesse et Sport, Conseils Généraux, Région, etc.).

DES POINTS POSITIFS...

- Climat en amélioration entre enseignants et élèves.
- Espoirs de résultats scolaires meilleurs chez les élèves participants (état d'esprit positif).
- Le principe du volontariat permet de maintenir un état d'esprit "volontaire" chez les élèves participants.
- Renforcement des liaisons "école-collège" lorsque des enseignants du premier degré sont volontaires auprès d'élèves de classes de 6^e.
- Prise de conscience accrue chez les enseignants du degré de difficulté de certains élèves à s'organiser dans la gestion de leur travail personnel, de la quantité irrégulière de travail (qui pose problème aux élèves les plus en difficulté), et de la pauvreté culturelle des plus défavorisés.
- Mobilisation et dialogue avec les familles renforcés.
- Partenariats créés ou renforcés avec les collectivités locales et les associations.
- Mise en place de solutions collectives locales (regroupements entre parents de plusieurs familles, collectivités locales, etc.) pour résoudre les problèmes de transport, en particulier en milieu rural.

...MAIS AUSSI DES DIFFICULTES

- Les élèves les plus nécessiteux (ainsi que leurs familles) ne se sentent pas forcément concernés.
- Pour certains élèves, il reste néanmoins des devoirs à faire à la maison, ce que déplorent parfois les familles.
- Mobilisation des équipes éducatives parfois localement difficile, surtout lorsque cela se cumule à des différences de rémunération selon les cadres d'emplois des personnels concernés.
- Pour les établissements ayant déjà mis en place des dispositifs similaires (donnant des résultats), multiplication (concurrence ?) des propositions parfois difficilement conciliables les unes avec les autres, et en conséquence, "vivier" de personnels volontaires restreint.
- Mise en place "dans l'urgence", qui a empêché certains établissements de prospecter et proposer une plus large "palette" d'activités (en dehors de l'aide aux devoirs).
- Problèmes réglementaires et de responsabilité lorsque des enseignants et/ou des élèves sont amenés à se déplacer en dehors de leur horaire de service et/ou de leur établissement.
- En particulier en milieu rural, sauf organisation locale aménagée (entre familles "voisines" le plus souvent), les élèves dépendant du transport scolaire "commun" sont exclus du dispositif.
- Organisation et gestion lourdes "au quotidien" par la vie scolaire et les équipes de direction (les élèves concernés et leur nombre varient chaque jour, sauf à décider de "rigidifier" le système, ce qui serait contraire à l'esprit initial).

- Disponibilité des installations sportives locales pas évidentes sur le créneau horaire (16 - 18), car en général déjà réservées aux associations locales.
- Nécessité d'aménager certaines spécificités administratives locales des établissements (horaires d'ouverture, horaires des personnels d'entretien) pouvant entraîner des augmentations de coûts (chauffage, éclairage, etc.).
- Emplois du temps des classes pas toujours optimisés par rapport à ce nouveau dispositif (et son créneau horaire).

NOTRE AVIS

Le dispositif en lui-même est une initiative intéressante, qui a au moins le mérite de proposer une offre gratuite, là où jusqu'à présent ne se présentaient que des officines privées (et donc payantes). Il y a néanmoins un certain nombre d'obstacles « techniques » à lever pour espérer une véritable possibilité pour tous les élèves qui le souhaiteraient et/ou le mériteraient, comme par exemple le problème des transports.

Le dispositif ne repose que sur le volontariat des personnels. Avec l'augmentation des heures supplémentaires prévues dans les DHG (pour la rentrée prochaine), il est probable que le vivier d'enseignants ou personnels d'éducation volontaires va diminuer.

L'effectif « officiel » de 15 élèves maximum dans les groupes d'aide aux devoirs est déjà un nombre important (ce ne sont pas nécessairement des élèves d'une même classe ni d'un même niveau, mais allant parfois de la 6^è à la 3^è). Si toutes les heures budgétées ne sont pas allouées, il serait intéressant de réfléchir à des dédoublements ou des dispositifs « tournants » par « niveau », afin de faire baisser ce maximum. Pour comparaison, dans les officines privées pratiquant du soutien, chaque enseignant ne dépasse pas 4 élèves en responsabilité simultanée...

Certains parents d'élèves « en réussite » voient ce dispositif comme une « garderie éducative ». Les enfants en question n'ont parfois plus aucun travail, mais ils nécessitent néanmoins du temps et de l'attention de la part de l'adulte en charge du groupe. Peut-être faudra-t-il à l'avenir être plus exigeant sur les conditions d'admission (au jour le jour).

D'autre part (et ce n'est pas un mystère), les équipes des établissements les plus « difficiles » sont souvent les plus « solidaires » (les personnels ont-ils d'autre choix ?). Mais chacun ayant ses limites, en leur demandant déjà beaucoup, le risque existe de voir fléchir un jour ou l'autre l'engagement, surtout si le nombre de postes diminue...

Par ailleurs il est à craindre que dans des établissements plus « classiques », le volontariat et l'envie de « rester » dans l'établissement au-delà de 16h (y compris avec une rémunération en HSE) ne soit pas ressentie comme une « priorité » aussi importante... La généralisation du dispositif à tous les établissements dès la rentrée prochaine, envisagée par le ministre de l'éducation nationale, ne se réalisera sans doute pas seulement en rédigeant une circulaire nationale, aussi bien intentionnée soit-elle...